

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH)**Membres absents** : Mme BOUCHARD-STECH**OBJET
DE LA DELIBERATION****Festival « les écrans de l'aventure » - Edition 2006 - Convention passée entre la Ville et la Guilde Européenne du Raid - Avenant n°12**

Monsieur Berteloot, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Un festival du film d'aventures, « les écrans de l'aventure », a lieu chaque année à Dijon. Il se déroulera, cette année, du 12 au 14 octobre prochain.

L'organisation de cette manifestation est confiée à la Guilde Européenne du Raid, en application d'une convention signée avec la Ville le 28 septembre 1991, modifiée par onze avenants successifs.

Cette convention prévoit, dans son article 2, que cet organisme est chargé de la promotion du festival aux plans national et international.

Par ailleurs, pour l'édition 2006, il est proposé que la Ville poursuive l'action qu'elle a engagée en confiant, par avenant n°12, à la Guilde Européenne du Raid, la promotion du festival aux niveaux local et régional, cette prestation étant estimée à la somme forfaitaire de 3 811,22 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet d'avenant n°12 modifiant l'article 2 de la convention du 28 septembre 1991 conclue entre la Ville et la Guilde Européenne du Raid, pour l'organisation du festival "les écrans de l'aventure", annexé au présent rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - m'autoriser à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT